

# L'ARTICLE DU JOUR

BUDGET

Invité par iTélé et « Les Echos », Eric Woerth annonce un déficit compris entre 110 et 115 milliards d'euros. Les plus-values mobilières seront soumises à charges sociales dès le premier euro. Le forfait hospitalier serait porté à 18 euros.

## Le déficit budgétaire dépassera 110 milliards d'euros en 2010

Les Echos  
21-IX

Le gouvernement doit « accompagner la sortie de crise » et « préparer l'avenir », ce qui justifie de ne pas augmenter prématurément les prélèvements. Invité hier de l'émission « 17 heures politique », organisée par iTélé et « Les Echos », Eric Woerth, ministre du Budget et des Comptes publics a longuement évoqué les raisons pour lesquelles les comptes de l'Etat seraient, encore l'an prochain, déficitaires de 110 à 115 milliards d'euros. Ces prévisions ont beau marquer une légère amélioration par rapport à 2009 (130 milliards d'euros de déficit), elles ne marquent pas de réel tournant par rapport à la politique budgétaire menée cette année. Mais le fait de rehausser la prévision de croissance, de 0,5 % à 0,75 % l'an prochain, permet d'anticiper un surcroît de recettes compris entre 2 et 3 milliards, a-t-il fait savoir. « La réponse aux déficits, c'est la hausse de l'activité, et non des impôts », a-t-il martelé, en reconnaissant toutefois que la déductibilité des intérêts d'emprunt, prévue par la loi Travail emploi et pouvoir d'achat, serait désormais ciblée sur les bâtiments « basse consommation » (« Les Echos » du 15 septembre).

Le déficit global, lui, « ne sera pas amélioré », puisque les comptes de

la Sécurité sociale resteront déficitaires « d'environ 30 milliards d'euros », après un peu plus de 20 milliards d'euros cette année.

### Arbitrages de Nicolas Sarkozy

Quitte à laisser filer ce déficit à un niveau historique, Nicolas Sarkozy, qui a effectué lui-même les arbitrages, a d'ailleurs préféré ne pas accumuler les décisions impopulaires. Selon nos informations, la hausse du forfait hospitalier serait ainsi limitée à 2 euros, faisant passer la contribution journalière de 16 à 18 euros, ce qui représente un surcroît de recettes de 160 millions

d'euros. La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, avait jugé trop élevée une hausse de 4 euros d'un coup, défendue par Bercy. Le forfait avait été augmenté de 1 euro par an entre 2005 et 2007 (passant ainsi de 13 à 16 euros). Le chef de l'Etat a également écarté l'idée de relever le forfait social de 2 % sur l'intéressement et la participation (le gouvernement veut en effet inciter les entreprises à redistribuer davantage de bénéfices aux salariés). De même, le durcissement de la taxation des stock-options n'a pas été retenu. Le gouvernement sait néanmoins que le sujet revien-

dra sur la table lors du débat parlementaire.

La fermeté a en revanche prévalu sur deux mesures « d'équité ». La contribution sur les retraites chapeaux versées par certaines entreprises à leurs cadres va bien doubler (« Les Echos » du 16 septembre) : les taux actuels de 6 %, 8 % ou 12 % (selon le mode de versement et l'ancienneté du plan) vont remonter de 12 % à 24 %. L'idée de fixer la contribution à 30 % pour les retraites chapeaux les plus élevées n'a pas été reprise, l'exécutif privilégiant la simplicité. Le doublement ne rapportera pas « énormément puisque en gros, on passera de 25 millions d'euros à 50 millions de prélèvements », a indiqué hier le ministre des Affaires sociales Xavier Darcos. La mesure est donc avant tout symbolique.

Une autre niche sociale sur laquelle le gouvernement va agir devrait rapporter davantage : la CSG et la CRDS s'appliqueront dès le premier euro sur les plus-values mobilières (actions, etc.) lorsqu'elles en sont exonérées aujourd'hui si les ventes annuelles de titres ne dépassent pas 25.730 euros. Le gain attendu pour la Sécurité sociale représente une petite centaine de millions d'euros.

ETIENNE LEFEVRE  
ET LUCIE ROBEQUAIN

### Maladie : un « trou » de plus de 11 milliards en 2009

**Masse salariale.** Le déficit de l'assurance-maladie « sera supérieur à 11 milliards d'euros en 2009 et augmentera encore de plusieurs milliards en 2010 », a annoncé hier Roselyne Bachelot aux universités d'été du syndicat de médecins CSMF. La dernière prévision, qui datait du 15 juin, prévoyait un « trou » de 9,4 milliards pour la branche maladie. Mais la chute des recettes s'est accélérée depuis, et il a fallu tenir compte de dépenses supplémentaires pour la

vaccination contre la grippe A (H1N1). L'ensemble de la Sécurité sociale souffre du recul des recettes. La masse salariale du secteur privé, sur laquelle sont assises les cotisations, devrait reculer de 2,1 % cette année, selon les dernières prévisions de l'Acoss. Ce serait un tout petit peu mieux que la prévision de juillet (-2,2 %), mais toujours médiocre. Du coup, le déficit de la Sécu dépassera nettement la prévision de 20,1 milliards faite en juin.

## Sécu : 22 à 23 milliards de déficits en 2009

TRIBUNE 19 IX

Selon l'Acoss, LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR PRIVÉ, SOIT DEUX TIERS DES RECETTES, pourrait reculer de 2,1 % cette année.

LE DÉFICIT 2009 de la Sécurité sociale devait déjà atteindre, selon les prévisions officielles de juin dernier, le niveau historique de 20,1 milliards d'euros pour le régime général des salariés. Il sera en fait nettement au-dessus. La Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) devrait annoncer, le 1<sup>er</sup> octobre, un solde « entre - 22 et - 23 milliards d'euros », selon un expert.

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss) estime en effet, dans sa note de conjoncture financière de septembre, que la masse salariale du secteur privé — qui représente les

deux tiers des recettes du régime général — chutera cette année de 2,1 % en moyenne annuelle. Loin de la baisse de 1,25 % retenue en juin par la commission des comptes. Or 1 point de masse salariale représente près de 2 milliards d'euros de recettes. S'ajoute à cela un moindre rendement de certaines taxes et impôts affectés à la Sécu.

Côté dépenses, une hausse des remboursements de la branche maladie est anticipée en raison de l'épidémie de grippe A pour l'achat — à parité avec l'Etat des vaccins, le coût de la vaccination par les professionnels de santé et une possible hausse des arrêts

de travail. Le déficit de l'assurance-maladie devrait être compris cette année entre 10 et 11 milliards d'euros, au lieu des 9,4 milliards prévus.

### ■ EFFONDREMENT DES RECETTES

Pour 2010, le ministre du Budget, Eric Woerth, a évoqué un déficit de la Sécurité sociale de 30 milliards, mais, selon un expert, il pourrait atteindre jusqu'à 35 milliards, compte tenu de l'effondrement des recettes et de l'augmentation continue des dépenses, d'environ 4 % chaque année. Reste à savoir si, une fois la crise passée, le solde du régime général reviendra spontanément autour de - 10 milliards

d'euros, soit le niveau du déficit structurel de la France. « Le déficit ne commencera à baisser que lorsque les recettes augmenteront plus vite que les dépenses, explique cet expert. Ce qui nécessite donc une hausse des recettes globales de plus de 4 % ». Pour réduire véritablement le déficit, il faudrait donc un apport important de recettes via une hausse des prélèvements, ou bien une reprise forte de l'économie, avec effet de rattrapage, qui verrait la masse salariale augmenter passagèrement de 7 % à 8 % et le PIB de 3 % à 4 %. Un scénario que personne n'ose encore envisager.

VÉRONIQUE CHOCRON

## Une nouvelle ère dans la lutte contre la fraude fiscale ?

La lutte contre la fraude fiscale a été relancée par la crise. Ce mouvement résistera-t-il à la reprise ? Les ministres de l'économie, Christine Lagarde, et du budget, Eric Woerth, le pensent. À l'appui de leur optimisme, ils invoquent le chemin accompli depuis un an.

Le 15 novembre 2008, deux mois après la faillite de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du G20, réunis à Washington, avaient fait de l'adhésion aux standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui supposent le respect d'une certaine transparence, une condition de l'intégrité des marchés financiers.

« Nous sommes au début d'un processus de levée générale du secret bancaire »

**Eric Woerth**  
ministre du budget

Le 2 avril, à Londres, ils sont allés plus loin en validant les listes des paradis fiscaux établies par l'institution internationale.

Les 24 et 25 septembre à Pittsburgh, ils devront traduire dans les faits leurs intentions, à un moment où la sortie de crise peut les inciter à relâcher la pression. A Londres, le 5 septembre, leurs ministres des finances ont menacé d'appliquer des sanctions coordonnées, à partir de mars 2010, à l'encontre des juridictions non coopératives en matière fiscale. Ils veulent établir deux nouvelles listes, l'une sur le blanchiment, l'autre en matière prudentielle. La réunion de Pittsburgh devra confirmer cette orientation. Paris l'espère.

Difficiles par nature à évaluer, la fraude et l'évasion fiscales se chiffrent probablement en centaines de milliards de dollars. A elle seule, la fraude entraîne des pertes de recettes considérables : entre 350 et 500 milliards de dollars dans le monde, selon une étude de la Banque mondiale et

Analyse

**Claire Guélaud**  
Service France

de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) ; entre 2% et 2,5% du produit intérieur brut (PIB) en moyenne au sein de l'Union européenne, selon la Commission ; entre 29 et 40 milliards d'euros en France, d'après le Conseil des prélèvements obligatoires.

A l'heure où les dettes publiques s'emballent, les Etats ne peuvent se désintéresser de telles sommes. Lesquelles, pour une bonne part, « prospèrent ou transitent » par des paradis fiscaux, a rappelé le 10 septembre la mission d'information de la commission des finances de l'Assemblée dans le rapport très complet qu'elle leur a consacré. Ces territoires, où le moins-disant fiscal et l'opacité sont la règle, hébergeaient en 2005, selon le Fonds monétaire international (FMI), 4 000 banques, les deux tiers des fonds spéculatifs et 2 millions de sociétés écrans. La Banque de France, elle, a chiffré à 475 milliards de dollars les créances des banques françaises sur les paradis fiscaux, dont 55 milliards en Suisse...

A la fin des années 1980 et au début des années 1990, l'accent avait été mis sur la lutte contre le blanchiment des capitaux avec la création du groupe d'action financière (GAFI). Dix ans plus tard, l'OCDE a publié deux textes essentiels : un modèle de convention fiscale destinée à éviter la double imposition dont l'article 26 sur l'assistance administrative établit une obligation d'échanger des renseignements ; des règles sur les prix de transfert applicables aux multinationales, tentées de transférer leurs bénéfices dans leurs filiales implantées dans les pays à fiscalité peu élevée.

La crise, les excès de la finance et le changement de l'administration améri-

caine ont créé les conditions de politiques plus offensives. En Europe, la révélation, en février 2008, d'une fraude massive au Liechtenstein dans laquelle plusieurs groupes familiaux français étaient impliqués, crée un choc. Le 21 octobre 2008 à Paris, M. Woerth et son collègue allemand Peer Steinbrück relancent la lutte antifraude au niveau international. Le 23 juin, à Berlin, 17 pays entérinent le principe d'une levée du secret bancaire en cas d'évasion fiscale.

En France, le 30 août, trois jours après la conclusion d'un avenant à la convention fiscale franco-suisse, M. Woerth annonce que Bercy détient une liste de 3 000 contribuables français titulaires de comptes en Suisse pour un montant de trois milliards d'euros. Une goutte d'eau dans l'océan de milliards que les banques, les entreprises et les grandes fortunes françaises détiennent dans ce pays. Mais le message aux contribuables français et à la Suisse est clair : le gouvernement luttera contre toutes les formes de fraude et d'évasion, et le fisc français demandera l'aide de son homologue suisse.

« Nous sommes au début d'un processus général de levée du secret bancaire. La pression politique peut retomber, mais le droit, lui, change », analyse M. Woerth, favorable, comme la commission des finances, à la création d'un service d'enquêtes fiscales doté de pouvoirs judiciaires. « On constate des avancées mais elles restent fragiles », nuance le socialiste Didier Migaud. Le budget 2010 ou le collectif de fin d'année comporteront des mesures antifraude.

La conférence de Berlin avait évoqué plusieurs pistes de sanctions : l'augmentation des retenues à la source sur les versements à destination des paradis fiscaux ; la non-déductibilité des charges correspondant à des paiements effectués au profit de leurs résidents ; la dénonciation des traités signés avec les pays refusant l'échange effectif d'informations. ■

Courriel : guelaud@lemonde.fr